

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/**218**/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/026/AN
DU 04 JUILLET 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

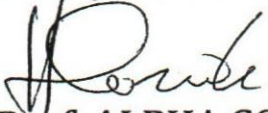
DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/026/AN du 04 juillet 2017, portant autorisation de ratification de l'Accord de Don du Fonds pour l'Environnement Mondial (Financement supplémentaire – Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest) entre la République de Guinée et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Agissant en tant qu'Agence d'Exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial), pour un montant de 5.000.000 \$ US, signé le 24 février 2017.

DON DU FEM N°TF0A 3530.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **17 AOUT 2017**


Prof. ALPHA CONDE